

## Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du 23 avril 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Corbonod dûment convoqué le 16 avril 2026 s'est réuni en session ordinaire à 20h00 le jeudi 23 avril 2026.

<i>Étaient présents (14)</i>	Damien GUICHON, Anne-Marie VANET, Régis MOLLEX, Elisabeth TRAVAIL, Eric BANNET, Christelle NOYES, Gaultier MILLIERET, Emilie FUENTES, Aristide BRUNET, Jean-Louis GENY, Agnès PUYRIGAUD, Patrick CHAPEL, Daniel COLLIN, Cindy ROUTIER.		
<i>Absente (1)</i>	Marie MACHEREY		
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL		
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 14	Absente : 1	Pouvoir : 0      Votants : 14

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 avril 2026
2. Autorisation au maire pour ester en justice dans le cadre des recours gracieux et contentieux introduits contre la Commune dans le cadre des travaux de protection réalisés à la suite de l'éboulement rocheux à Charbonnière et de la participation financière demandée aux propriétaires ;
3. Convention d'honoraires d'avocat ;
4. Questions diverses.

### LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2026 :

N° délibération	Objet	Vote
2026-023	Suite donnée aux recours introduits contre la Commune dans le cadre des travaux de protection réalisés à la suite de l'éboulement rocheux à Charbonnière et de la participation financière demandée aux propriétaires – Retrait de la délibération du 16/10/2025 autorisant le maire à émettre des titres de recette à l'encontre des propriétaires concernés et décision modificative budgétaire n° 2026-01 -	Approuvé à l'unanimité
2026-024	Autorisation au maire pour ester en justice suite aux recours introduits contre la Commune dans le cadre des travaux de protection réalisés à la suite de l'éboulement rocheux à Charbonnière -	Approuvé à l'unanimité

**Approbation du procès-verbal de la séance du 02 avril 2026 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 avril 2026.

**Désignation du secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal désigne Mme Elisabeth TRAVAIL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**2026-023 – Suite donnée aux recours introduits contre la Commune dans le cadre des travaux de protection réalisés à la suite de l'éboulement rocheux à Charbonnière et de la participation financière demandée aux propriétaires – Retrait de la délibération du 16/10/2025 autorisant le maire à émettre des titres de recette à l'encontre des propriétaires concernés et décision modificative budgétaire n° 2026-01 -**

Monsieur Le Maire rappelle les faits : le 1<sup>er</sup> novembre 2023, des blocs de rochers se sont détachés de parcelles privées situées dans le hameau de Charbonnière. Le danger était grave et immédiat : deux habitations et le chemin communal des Iris étaient menacés. Le BRGM (bureau de recherches géologiques et minières) sollicité par la Préfecture de l'Ain, a confirmé la nécessité d'une intervention immédiate. Le Maire a pris deux arrêtés de mise en sécurité d'urgence avec interdiction d'occuper les habitations, et un arrêté d'interdiction de circulation. Des travaux d'urgence ont été réalisés (8 649 € HT) puis des travaux définitifs de confortement de la falaise (94 235 € HT plus 4 890 € HT de maîtrise d'œuvre) ont été réalisés.

La Commune a obtenu une subvention du Fonds Vert de 42 623,75 €.

Le coût total supporté par la Commune s'élève à 65 150,25 € HT après déduction de la subvention.

Le géomètre-expert a établi que les quatre masses rocheuses à sécuriser se situeraient sur deux parcelles privées : trois masses sur la parcelle E n° 1287 (indivision SINIC) et une masse sur la parcelle E n° 1289 (M. Alain MARMILLON et Mme BONIZEC).

Par délibération n° 2025-034 du 16/10/2025, le Conseil Municipal a décidé de répartir le reste à charge entre les propriétaires au prorata du nombre de masses rocheuses.

Deux titres de recette ont été émis le 02/12/2025 : un titre de 48 862,69 € à l'encontre de l'indivision SINIC et un titre de 16 287,56 € à l'encontre de M. Alain MARMILLON et de Mme BONIZEC.

Le 5 mars 2026, la Commune a reçu un recours gracieux de la part de l'avocat de M. Alain MARMILLON et de Mme BONIZEC demandant l'annulation de la délibération n° 2025-034.

Le 23 mars 2026, la Commune a reçu un recours contentieux de l'indivision SINIC déposé devant le tribunal administratif de LYON le 02/02/2026 demandant l'annulation du titre du 02/12/2025 de 48 862,69 €.

Après réexamen du dossier et conseil juridique, Monsieur Le Maire propose le retrait de la délibération du 16 octobre 2025 ayant autorisé l'émission des titres de recette exécutoires, ainsi que le retrait rétroactif desdits titres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- Le retrait de la délibération n° 2025-034 du 16/10/2025 autorisant le maire à émettre

les titres de recette de 48 862,69 € à l'encontre de l'indivision SINIC et de 16 287,56 € à l'encontre de M. MARMILLON Alain et de Mme BONIZEC ;

- **L'annulation des deux titres de recette** ci-dessus mentionnés, émis en décembre 2025 ;
- **L'approbation de la décision modificative budgétaire** suivante afin de pouvoir réaliser les écritures comptables correspondantes :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
<b>DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2026-01</b>			
Dépenses de fonctionnement	Vote de crédits	Recettes de fonctionnement	Vote de crédits
C/673 – titres annulés sur exercice antérieur	<b>65 150,25 €</b>	C/781 – reprise sur provision pour risque	<b>65 150,25 €</b>

**2026-024 – Autorisation au maire pour ester en justice - Recours introduits contre la Commune dans le cadre des travaux de protection réalisés à la suite de l'éboulement rocheux à Charbonnière et de la participation financière demandée aux propriétaires**

La Commune a réalisé des travaux de protection à la suite de l'éboulement rocheux qui s'est produit à Charbonnière le 1<sup>er</sup> novembre 2023 et en vertu d'une délibération du 16/10/2025, la Commune a demandé une participation financière aux deux propriétaires concernés, M. Alain MARMILLON et Mme Valérie BONIZEC, et l'indivision SINIC.

Le 5 mars 2026, la Commune a reçu un recours gracieux de la part de l'avocat de M. Alain MARMILLON et de Mme BONIZEC demandant l'annulation de la délibération n° 2025-034 du 16/10/2025.

Le 23 mars 2026, la Commune a reçu un recours contentieux de l'indivision SINIC présenté devant le tribunal administratif de LYON le 02/02/2026 demandant l'annulation du titre de recette du 02/12/2025 de 48 862,69 € émis en vertu de la délibération n° 2025-034 du 16/10/2025.

Monsieur Le Maire propose de confier la défense des intérêts de la Commune dans ce dossier à Maître Antoine GUERINOT, avocat.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention d'honoraires établie par Maître GUERINOT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à ester en justice dans le présent dossier,
- **D'approuver** la convention d'honoraires de Maître GUERINOT comportant les missions suivantes :
  - 1) Le volet défensif devant le Tribunal Administratif de LYON dans le recours présenté par l'indivision SINIC,
  - 2) Le traitement du recours gracieux présenté par M. Alain MARMILLON et Mme BONIZEC,
  - 3) Le volet stratégique (conseil et note de synthèse),
  - 4) Le volet offensif devant le tribunal judiciaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire propose un tour de table.

- **Repas des Aînés :**

Mme Elisabeth TRAVAIL informe que le repas des aînés aura lieu le 27 mai 2026 et que tous les conseillers municipaux sont invités.

- **Réunion scolaire intercommunale :**

Mme Anne-Marie VANET informe que les communes de Seyssel 74, Seyssel 01, Anglefort, Desingy et Corbonod se sont réunies pour faire le point sur les inscriptions scolaires et les dérogations. L'objectif est de mettre en place une organisation efficiente et équitable de la scolarisation intercommunale en respect du principe de non concurrence entre les communes. Chaque commune scolarise ses enfants. Les demandes de dérogation feront l'objet d'un examen par les deux communes concernées (commune de résidence et commune d'accueil).

- **Réunion des femmes élues :**

Mme Anne-Marie VANET informe qu'une élue de la commune de Seyssel propose d'organiser des réunions périodiques rassemblant les femmes élues des deux communes de Seyssel, et des communes d'Anglefort et de Corbonod.

- **Convocation du Conseil Municipal :**

M. Patrick CHAPEL s'étonne d'avoir reçu une convocation du Conseil Municipal signée par le maire-adjoint, différente de celle publiée sur Panneau Pocket.

⇒ En matière de convocation du Conseil Municipal, il existe en effet deux documents distincts :

- La convocation officielle destinée aux conseillers municipaux qui peut dans certains cas comporter des précisions complémentaires ; c'était le cas pour la séance du 23 avril puisqu'elle était précédée d'une visite des bâtiments réservée aux membres du Conseil Municipal.
- L'affiche, plus synthétique, annonçant la réunion et l'ordre du jour dans ses grandes lignes pour l'information au public.

- **CCUR :**

M. Patrick CHAPEL fait part de son regret que la Commune ne soit pas représentée à la CCUR par le biais d'une vice-présidence.

⇒ M. Damien GUICHON confirme que volontairement il n'a pas présenté sa candidature à une vice-présidence ; il a fait le choix de se consacrer à son mandat de maire.

- **Cérémonie du 8 mai :**

M. Eric BANNET informe que la fanfare, la Seysselane, sera présente à la cérémonie du 8 mai.

- **Projet de café associatif :**

M. Eric BANNET informe que dans le cadre de la recherche d'un local pour la mise en œuvre de ce projet, des discussions sont en cours avec le propriétaire du château.

- **Réunions des commissions communales :**

M. Damien GUICHON demande que les convocations ainsi que les comptes rendus de réunions soient centralisés en mairie, pour permettre le suivi des dossiers et l'information des services.

- **Conteneur tri sélectif :**  
Mme Christelle NOYES rappelle qu'il avait été décidé que le conteneur à verre situé au Bourg, près du four, serait déplacé sur le parking du cimetière.  
➔ Il est répondu que la demande sera faite à la CCUR.
  
- **Stationnement chemin du foulon à Gignez :**  
Mme Agnès PUYRIGAUD signale que des voitures stationnent le long du chemin du foulon et également sur des terrains privés à proximité, ce qui entrave le passage des agriculteurs.  
➔ Il est convenu de voir pour la mise en place d'une interdiction de stationner sur le chemin du foulon.  
Elle demande s'il est possible d'effectuer les démarches nécessaires auprès de La Poste afin d'assurer la distribution du courrier aux administrés de la route de Sur-Lyand.
  
- **Chemin du Rotaret à Orbagnoux :**  
M. Daniel COLLIN demande quand sera rétabli ce chemin.  
➔ Un rendez-vous est prévu très prochainement avec le responsable de la voirie départementale.
  
- **Projet de rénovation de l'école primaire :**  
M. Damien GUICHON informe que l'ADIA 01 a repris le projet pour apporter des modifications à la demande des élus. Les résultats de ce travail seront présentés à la commission travaux le 30 avril prochain.
  
- **Ouverture des commission communales aux personnes extérieures au Conseil Municipal :**  
M. Damien GUICHON informe que lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, ce point sera à l'ordre du jour. Il demande à M. Patrick CHAPEL, s'il le souhaite, de proposer des personnes.
  
- **Marquage routier :**  
M. Régis MOLLEX informe qu'un programme de marquage routier est en cours d'étude.
  
- **Aménagement de la rue des peupliers :**  
Une réunion avec les riverains aura lieu le 21 mai prochain concernant l'aménagement de cette voie.
  
- **Enrobés à Fontaine :**  
Les travaux de pose d'enrobés sur les voiries de Fontaine débiteront début mai. Les riverains en seront informés.

Séance levée à 22h00.

La secrétaire de séance  
Elisabeth TRAVAIL

Le Maire  
Damien GUICHON

